



Demande de congé d'adoption Salariés

Notice

1- Point de départ de votre congé

Votre congé doit débuter soit au jour d'arrivée de l'enfant dans votre foyer, soit dans les 7 jours qui précèdent la date prévue de cette arrivée, et se terminer dans les 8 mois qui suivent sa date d'arrivée. Dans ce laps de temps, le congé peut commencer quand le ou les parents le souhaitent.

2- Vous adoptez seul

Vous adoptez seul. Merci de remplir et retourner cet imprimé à votre caisse de MSA avant le début de votre congé.

La durée du congé d'adoption lorsque vous adoptez seul :

Nombre d'enfants adoptés	Durée du congé
Adoption d'un enfant	16 semaines (112 jours)
Adoption d'un enfant portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge	18 semaines (126 jours)
Adoption de plusieurs enfants	22 semaines (154 jours)

3- Vous adoptez en couple

Vous adoptez en couple. Merci de remplir et retourner cet imprimé à votre caisse de MSA avant le début de votre congé.

La durée du congé d'adoption lorsque vous adoptez en couple :

Nombre d'enfants adoptés	Durée du congé
Adoption d'un enfant	16 semaines + 25 jours (137 jours)
Adoption d'un enfant portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge	18 semaines + 25 jours (151 jours)
Adoption de plusieurs enfants	22 semaines + 32 jours (186 jours)

Si le congé n'est pas partagé, sa durée correspond à la durée légale soit 16, 18 ou 22 semaines. Si vous optez pour le partage au sein de votre couple, le congé est alors prolongé de 25 jours (ou 32 jours en cas d'adoption multiple) (voir tableau ci-dessus).

La durée minimum doit être de 25 jours consécutifs (ou 32 jours en cas d'adoption multiple)

Afin de permettre à la Caisse de MSA de s'assurer de la bonne répartition du congé, vous devez remplir la partie relative au second adoptant même s'il n'est pas Salarié Agricole.

4- Fractionnement du congé

La durée minimum de chacune des périodes fractionnées est de 25 jours consécutifs (ou 32 jours en cas d'adoption multiple)

Le fractionnement du congé est possible lors d'une adoption seule ou en couple.



Demande de congé d'adoption Salariés Adoptant seul

Reportez-vous à la notice ci-dessus

Date d'arrivée de l'enfant dans votre foyer : __/__/____

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule : _ _ _ _ _

Adresse : _____

- Je souhaite bénéficier d'un congé d'adoption du __/__/____ au __/__/____
- Je souhaite fractionner la prise de ce congé de la façon suivante :
 - Du __/__/____ au __/__/____
 - Puis du __/__/____ au __/__/____

Fait à :

Signature :

Le : __/__/____



Demande de congé d'adoption Salariés

Couple adoptants

Reportez-vous à la notice ci-dessus

Date d'arrivée de l'enfant dans votre foyer : __/__/____

Adoptant 1

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _ _ _ _ _

Adresse : _____

Je souhaite bénéficier d'un congé d'adoption
du __/__/____ au __/__/____

ou

Je souhaite fractionner la prise de
ce congé de la façon suivante :

Du __/__/____ au __/__/____

Puis du __/__/____ au __/__/____

Statut : Salarié(e) Exploitant(e)*

Travailleur indépendant

Fait à : _____ Le : __/__/____

Signature :

Adoptant 2

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _ _ _ _ _

Adresse : _____

Je souhaite bénéficier d'un congé d'adoption
du __/__/____ au __/__/____

ou

Je souhaite fractionner la prise de
ce congé de la façon suivante :

Du __/__/____ au __/__/____

Puis du __/__/____ au __/__/____

Statut : Salarié(e) Exploitant(e)*

Travailleur indépendant

Fait à : _____ Le : __/__/____

Signature :

*Si vous êtes exploitant(e), pensez à faire une demande d'allocation de remplacement (imprimé disponible sur le site msa.fr). Pensez à contacter également le service de remplacement de votre département